



Toulouse, le 13 janvier 2020

à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne

à Madame la DASEN de la Haute-Garonne

Objet : gendarmerie dans les écoles

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique,

Nous avons été informés de la venue de gendarmes dans plusieurs écoles du département le 9 janvier. Ces agents se sont présentés et ont demandé l'état des lieux des grévistes aux personnels enseignants présents.

L'ordre public n'étant nullement menacé dans les écoles visitées, nous souhaiterions avoir des clarifications sur le cadre de telles interventions. Cette demande émane-t-elle des services de la Préfecture ? Ou de ceux du rectorat ?

Le SNUipp-FSU 31 élève la plus vive protestation contre de telles démarches que rien ne saurait justifier. Ces démarches de recensement des grévistes, inédites dans les écoles du département jusqu'à présent, ne relèvent pas des prérogatives de la gendarmerie. La circulaire du 30 juillet 2003 relative à la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics en cas de grève qui clarifie les modalités de recensement des agents grévistes ne mentionne pas le recours aux services de gendarmerie.

En outre, ce texte rappelle que le droit de grève est constitutionnellement garanti aux agents de l'Etat. Pour nous, il peut s'agir, de manière détournée, d'exercer une forme de pression qui n'est pas acceptable.

De telles initiatives ont suscité une profonde indignation parmi les enseignants, légitimement mobilisés depuis plusieurs semaines contre le projet de loi sur les retraites dont ils et elles seront les principales victimes, avec l'ensemble des salariés.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique, de faire toute la lumière sur les faits rapportés et de prendre les dispositions nécessaires pour que de telles pratiques ne se reproduisent plus. Nos écoles aspirent à fonctionner dans un climat de sérénité, de respect du travail des enseignants et des élèves, hors de toutes pressions, intimidations, quels qu'en soient les instigateurs.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurés, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique, de notre attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Marie Gascard

Alexia Seguin

Guy Eric Jacquet

Esmeralda Panadero